



RÉSIDENCE DE TERRITOIRE - Édition #1

dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)
de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Appel à candidature 2023-2024

Préambule :

La Résidence de Territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. Elle se déroule autour de temps de recherche, de création, de diffusion et d'action artistique auprès des habitants. Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire qu'elle repose sur les trois piliers suivants :

- Voir : rencontrer les œuvres, patrimoines, artistes, professionnels de la culture
- Faire : s'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique
- Interpréter : construire son esprit critique par de la réflexivité et de l'apport en connaissances

L'éducation artistique et culturelle est une éducation à l'art et par l'art. C'est un parcours cohérent, contribuant au développement de la créativité et de l'esprit critique des enfants et des jeunes, leur permettant de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde.

La Résidence de Territoire a pour objet de répondre à trois objectifs majeurs :

- Favoriser la rencontre entre des artistes et les habitants du territoire en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire ; notamment par des actions de sensibilisation, contribuant au repérage de nouveaux publics et permettant de développer la pratique artistique des habitants.
- Associer les habitants dans la démarche de création artistique, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui anime l'artiste ou l'équipe artistique ainsi que le processus de création mis en œuvre.
- Permettre la présence d'artistes sur le territoire et contribuer à la vie culturelle locale, par des propositions de diffusion gratuites et accessibles à toutes et à tous, dans le double objectif de donner à voir la multiplicité des formes et des styles et de porter la création artistique dans des lieux les plus diversifiés possible (espace public, salles des fêtes, salles de classe, etc).

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre des habitants du territoire. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est âgé de 0 à 25 ans sur tous les temps de la vie (temps scolaire et hors temps scolaire) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette action fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Grand Est, le Département des Vosges, l'Académie Nancy-Metz et la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et est mis en place par le Contrat

Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le CTEAC de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, porteur du projet :

Démarche portée sur un territoire visant la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture, le Contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) émane de la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes : le temps de l'éveil, le temps scolaire, les temps périscolaire, extrascolaire et familial. Le CTEAC- cosigné à l'automne 2020 avec l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des affaires culturelles Grand Est et le Conseil départemental des Vosges - constitue un pilier du Projet Culturel de Territoire 2020-2023 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le CTEAC de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est porté par le pôle Culture et se déploie avec les équipes des différents services (lecture publique, spectacle vivant, patrimoine et musées, enseignement musical). Des actions telles que des ateliers de pratique artistique menés par des artistes et des médiateurs, des résidences d'artistes, des formations, des expositions, des spectacles, de l'éveil et de l'éducation musicale mais aussi la découverte des équipements culturels de la collectivité, sont proposées aux enfants et aux jeunes de l'agglomération tout au long de l'année et grâce à l'implication de nombreux partenaires.

Le 2 novembre 2022, aux côtés de 78 autres collectivités en France dont 17 en Grand Est, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'est vu décerner le label 100 % EAC pour une période de 5 ans, label lancé à l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC). Ce label donne une feuille de route visant à parvenir au 100 % EAC à l'horizon 2027.

En savoir plus : <https://www.ca-saintdie.fr/decouvrir/ctecac>

Présentation du secteur retenu pour la Résidence de Territoire

Cette Résidence de Territoire s'ancre sur un secteur défini de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges situé entre les communes de Provenchères-et-Colroy, Raves et Ban-de-Laveline.

Portrait de territoire :

- 15 communes ciblées (20 % de la CA)
- Population totale sur ces 15 communes : > 5 776 (7 % de la CA)
- dont 2 654 sur Provenchères et Ban-de-Laveline > soit 46 % de la population
- Nombre d'élèves répartis entre Provenchères, Lusse, Raves et Ban-de-Laveline = 654 > dont 430 écoliers (150 du cycle 1 / 153 du cycle 2 / 127 du cycle 3) > dont 224 collégiens
- Nombre d'enfants âgés de 1 à 3 ans (source INSEE) = 126
- Répartition des âges en 2019 (source INSEE) : > 0/2 ans = 161 ; 3/5 ans = 170 ;



> 6/10 ans = 284 ; 11/17 ans = 517
 > soit un total de 1 132 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans en 2019

> soit 20 % de la population du territoire ciblé



Partenaires potentiels :

- > 9 structures socio-culturelles et/ou de loisirs
- > 7 structures culturelles
- > 5 accueils péri et/ou extra-scolaires municipaux
- > 1 structure dédiée à la petite enfance
- > 1 Maison Familiale Rurale
- > 1 ESAT
- > 4 écoles et 1 collège
- > 15 municipalités

A noter aussi le recensement d'une douzaine d'artistes installés sur ce territoire (musiciens, comédiens, plasticiens, chorégraphes, scénographe) dont plusieurs s'étant implantés récemment.

En savoir plus : voir annexe 1

Ce secteur a été repéré comme prioritaire par les services du Pôle Culture de l'agglomération compte tenu des habitudes culturelles observées. Celles-ci révèlent en effet un éloignement encore marqué de la fréquentation des équipements culturels intercommunaux. Les raisons principales de sa sélection sont aussi les suivantes :

- sur les 4 écoles présentes sur ce secteur, 3 ne mènent pas encore d'actions en lien avec le CTEAC,
- des difficultés générales sont repérées quant à la fréquentation des équipements culturels ainsi que des activités proposées,
- plusieurs structures de loisirs, culturelles et socio-culturelles sont présentes, favorisant la possibilité de lien actif sur le territoire dans le cadre de la mise en place de la résidence,
- des dynamiques partenariales et des actions artistiques de la part de structures externes au secteur sont en cours, favorisant la génération d'un « coup de projecteur » sur le territoire.

Cadre et objectifs de la Résidence de Territoire

Si les enfants et les jeunes sont les premiers destinataires des actions qui seront mises en place dans le cadre de cette Résidence de Territoire, la présence de l'artiste ou de l'équipe artistique retenue est une occasion de créer une émulsion, d'insuffler une dynamique artistique pour l'ensemble de la population et ainsi favoriser le lien intergénérationnel.

Les actions proposées doivent pouvoir s'ancrer dans un environnement scolaire, péri et extra-scolaire en s'appuyant sur les structures présentes sur le territoire. C'est avec les acteurs locaux que l'artiste ou l'équipe

artistique travaille son projet d'action culturelle. L'artiste ou l'équipe artistique peut proposer des actions très diverses en lien avec les publics ciblés, axées sur la curiosité, l'expérience sensible et la pratique plutôt que sur la simple consommation culturelle. Il(s) et/ou elle(s) pose(nt) un acte de création ou de recherche en lien avec les habitants : cet acte peut être modeste ou spectaculaire, jouant sur l'effet de surprise ou annoncé... Il est toujours conçu afin de faire percevoir, par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui le sous-tend.

Si aucune discipline artistique n'est exclue, une ligne directrice est proposée : celle de l'architecture par le prisme du paysage. Cet axe peut être interprété de différentes manières et fait écho aux réalités suivantes :

- nature/patrimoine : les écoles et la Maison Familiale Rurale participent à des projets d'éducation au développement durable et deux d'entre elles mettent en place une école de la forêt en maternelle. Des initiatives partenariales sont en cours, valorisant la nature, le paysage, le patrimoine.
- sonore : présence et implication du Conservatoire d'enseignement musical et de l'Harmonie.
- littéraire/imaginaire : souhait des bibliothèques que ce projet implique l'univers du livre.

Compte tenu de la présence importante d'artistes sur le territoire, et afin d'intégrer et valoriser ces acteurs, l'artiste ou l'équipe artistique pourra proposer des temps d'échanges artistiques (type *workshop*) à différentes périodes de la résidence.

Le territoire ciblé a fait l'objet, au préalable, d'une petite étude recensant les difficultés et les atouts cités par les acteurs locaux. Si l'artiste ou l'équipe artistique doit prendre en compte ces réalités afin de proposer un projet en cohérence avec les attentes, les partenaires n'attendent pas nécessairement que l'ensemble des publics soient touchés et que l'ensemble des problématiques soit résolu au travers des actions menées.

Cadre de la Résidence :

- Durée : 6 semaines entrecoupées afin de permettre, d'une part, à l'artiste ou à l'équipe artistique d'avoir des temps de réflexion entre les interventions et, d'autre part, aux acteurs et publics du territoire de s'approprier et prolonger les expériences vécues. Cette période sera introduite par une journée de rencontre auprès des acteurs locaux afin de nourrir la construction du projet.
- Période : à partir de janvier 2024 + journée préalable en septembre
- Lieu de la résidence : en circulation sur différents lieux du territoire, à définir
- Type de publics concernés : enfants et jeunes âgés de 6 à 25 ans (cycles scolaires 2, 3 et 4) en et hors temps scolaire et, par extension, leurs parents (la résidence peut concerner tout ou partie de ces publics, en fonction du projet artistique et des échanges avec les acteurs locaux)
- Conditions de rémunération : bourse de résidence sur 6 semaines pour un total de 10 000 € TTC + prise en charge des frais d'approche (transports, repas)
- Dans le cadre de la résidence, chaque artiste impliqué doit résider sur le territoire dont il n'est pas issu. Chaque artiste doit être obligatoirement véhiculé et un hébergement lui sera proposé chez l'habitant ou dans une structure locale.

Calendrier de mise en œuvre du projet

- Mi-avril 2023 : lancement de l'appel à candidature
- 26 mai : date limite de réception des candidatures
- 15 juin : pré-sélection de 3 artistes/équipes artistiques par les différents partenaires du projet
- 30 juin matin : audition au Conseil Départemental des Vosges à Epinal des 3 artistes/équipes artistiques pré-sélectionnés

- début juillet : sélection de l'artiste ou de l'équipe artistique
- septembre : présence sur le territoire ciblé pour une journée de rencontre, de présentation et de construction du projet avec les acteurs locaux
- automne : construction conjointe de la résidence entre la coordinatrice du CTEAC, l'artiste ou l'équipe artistique retenu.e et les partenaires du territoire
- à partir de janvier 2024 : réalisation de la résidence

Modalités de candidature

Le dossier présenté doit s'inscrire en cohérence avec la présentation et les objectifs décrits ci-dessus.

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes seuls ou aux collectifs d'artistes qui résident et travaillent en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. L'objectif, par ce choix, est de permettre, d'une part, de faire découvrir de nouveaux artistes aux acteurs du territoire, et d'autre part, à des artistes plus éloignés de prendre part à ce projet et ainsi, appréhender et travailler avec les caractéristiques d'un territoire qui ne leur est pas familier.

L'appel à candidature est ouvert aux artistes justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESEA, etc.), et n'étant pas salariés à temps plein sur une autre activité.

Une candidature peut résulter d'un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Éléments attendus :

- Un projet artistique et/ou culturel de résidence déclinant les propositions d'actions en réponse aux objectifs du présent appel à candidature, comprenant coordonnées, SIRET, textes, visuels, presse, etc
- Un bilan d'un projet d'éducation artistiques culturelle déjà mené
- Un curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique
- Un calendrier indicatif de présence et d'intervention (le projet final sera co-construit et affiné avec la coordinatrice du CTEAC)
- Un budget de résidence incluant, le cas échéant, les co-financements.

Le dossier est à envoyer par voie numérique au plus tard le 26 mai 2023 à l'adresse suivante : delphine.courant@ca-saintdie.fr

Contacts :

La coordinatrice du CTEAC

Delphine COURANT

06 79 04 23 16 - delphine.courant@ca-saintdie.fr

Pôle Culture - Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

11 rue Saint-Charles - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

La conseillère Action Culturelle et Territoriale pour la DRAC Grand-Est, site de Metz

Anais GUEDON - anais.guedon@culture.gouv.fr

La déléguée Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle (Éducation Nationale)

Sophie RENAUDIN - ce.daac@ac-nancy-metz.fr

La chargée de mission éducation artistique et culturelle pour le Conseil départemental des Vosges

Carine SEIGNER - cseigner@vosges.fr

ANNEXE 1 : précisions complémentaires sur les réalités du territoire concerné

Liste des 15 communes concernées : Provenchères-et-Colroy, Ban-de-Laveline, Raves, La Grande-Fosse, La Petite-Fosse, Le Beulay, Frapelle, Neuvillers-sur-Fave, Bertrimoutier, Combrimont, Lesseux, Lusse, Gemaingoutte, Wisembach, Lubine.

Les structures et services présent.e.s sur le territoire (art et culture, loisirs, sport, éducation petite enfance) :

Centre Socio-Culturel de Provenchères ; Relais Petite Enfance de la Fave ; Bibliothèque de Provenchères (association Les Amis de la Lecture) dont ludothèque/costumothèque ; Bibliothèque de Colroy (municipale), Bibliothèque de Wisembach (association de gestion de la Bibliothèque) ; Association Sportive et culturelle de Ban-de-Laveline dont la bibliothèque (municipale avec gestion associative), l'association Le Ban des Arts (pratique des arts plastiques en loisir), de la pratique théâtrale (troupe Les Baladins du Ban), plusieurs activités sportives et des activités de loisirs diverses ; antenne du Conservatoire d'enseignement musical à Provenchères et Ban-de-Laveline ; Harmonie musicale de Ban-de-Laveline ; Association A vos jeux à Ban-de-Laveline ; Associations Sensations Terre à Provenchères et Patchwork en Val de Galilée à Ban-de-Laveline (pratique des arts plastiques en loisir) ; Association Raves (organisation de concerts) ; Comités des fêtes à Raves, Provenchères et Wisembach ; Grande Fosse café à La Grande Fosse (café associatif et culturel) ; Maison Familiale Rurale de Saint-Dié à Provenchères ; ESAT Le Val de Galilée à Raves. Les Mairies de Provenchères-et-Colroy, Ban-de-Laveline, Raves, Wisembach et Lusse organisent de l'accueil péri et/ou extra-scolaire. A noter aussi la présence de Maisons d'Assistantes Maternelles à Colroy-la-Grande, Ban-de-Laveline et Raves et les associations des parents d'élèves pour les 4 écoles.

Les établissements scolaires présents sur le territoire :

Écoles primaires à Provenchères, Raves, Ban-de-Laveline et Lusse (écoles de la forêt en maternelle pour ces deux dernières), collège de Provenchères.

Difficultés du territoire

ayant émergés suite à plusieurs échanges auprès des structures culturelles et socio-culturelles du territoire :

- recensement d'un fort taux d'enfants placés et de parents séparés
- dans les bibliothèques, baisse de la fréquentation des lecteurs jeunes
- constat d'un public difficilement mobilisable même lors d'actions gratuites ouvertes aux parents (spectacles, autres), tandis qu'il est relevé une demande de la part de ces mêmes parents
- seules 3 écoles sur 4 mènent des actions en lien avec le CTEAC (mais en réalisent en EDD (éducation au développement durable))

Atouts du territoire

relevés par ces mêmes structures :

- une belle dynamique portée par le centre socio-culturel de Provenchères et l'ASCBL à Ban-de-Laveline (activités théâtre et arts plastiques proposées aux jeunes)
- Plusieurs bibliothèques s'inscrivent dans des partenariats culturels
- L'ouverture de la ludothèque à Provenchères a permis de rajeunir les adhérents et des après-midi jeux de société sont régulièrement organisés
- Le Relais Petite Enfance et les Maisons d'Assistantes Maternelles sont globalement très actifs

- Les enseignants de Ban-de-Laveline et Lusse sont dynamiques et particulièrement investis dans les projets d'Éducation au Développement Durable. Le collège de Provenchères et la Maison Familiale Rurale sont aussi très impliqués dans l'EAC.

Initiatives en cours :

- Le service Patrimoine de l'agglomération a le projet de concevoir un sentier de mémoire dans la forêt domaniale de Wisembach. L'ESAT de Raves va prochainement procéder à l'installation.
- Le CEPAGRAP, école d'arts plastiques à Saint-Dié-des-Vosges, organise son édition 2023 du « Village des arts » à Lesseux : l'idée est de s'appuyer sur les paysages de la ville comme matière pour inspirer les élèves de l'école d'arts plastiques.